

# MANDAT DE RECHERCHE SANS EXCLUSIVITÉ N°

Hors établissement / avec démarchage. Le mandat est obligatoire Article 6 de la loi du 6 janvier 1970 et décret d'application n°72-678 du 20 juillet 1972

LE MANDANT	
1 Mme	<b>.</b>
Vé(e) le :	
Pemeurant à	
	<b>.</b>
- el et E-mail des mandants	
Pénommé ci-après « LE MANDANT » d'une part,	
LE MANDATAIRE	
AS PAPS IMMO au capital de 1 000€ RCS Bayonne n°908 628 936 Carte professionnelle : N° CPI 6401 2022 000 000 004 délivré par la CCI de Bayonne - TVA intracommunautaire FR76908628936 Assurance : Titulaire d'une RCP souscrite auprès de BEAZLEY SOLUTIONS INTERNATIONAL LIMITED - 1 Rue Saint Georges 75009 PARIS	3 09
Pénommé ci-après « LE MANDATAIRE » d'autre part,	
Représenté par	······.
.ille du greffe E-mail E-mail	
_ A ETE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT : Le mandant charge et autorise par ces présentes le mandataire, qui l'accepte, echercher un bien immobilier aux caractéristiques et au prix mentionnés ci-dessous en vue de l'acquérir.	de
DÉSIGNATION ET SITUATION DU BIEN Appartement Maison Terrain Autre	
ituation géographique :	
Description :	
PRIX ET HONORAIRES	
Les honoraires seront exigibles le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé des dev parties, conformément à l'article 74 du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972. PRIX MAXIMUM SOUHAITE (en chiffres)	ı×
(en lettres)euro	٠
HONORAIRES EN CHARGE ACQUEREUR (en chiffres)	
(en lettres)euros TT Les honoraires seront dus si l'achat a lieu par son intermédiaire ou avec une personne qu'il aura présenté, adressé ou indiqué, c avec laquelle il aura eu des pourparlers. Ils seront à la charge exclusive du mandant qui le reconnait et s'y oblige. Ces honoraires seront exigibles le jour de la réalisation de l'achat sur le montant du premier versement effectué par l'acquére à la signature de l'acte authentique.	ou
DURÉE DU MANDAT	
le présent mandat est conclu et accepté pour une durée de 24 mois à compter de sa signature, et prendra automatiquement f	in À
issue de cette période. Etant précisé qu'il sera irrévocable durant 3 mois ou	
Au-delà de cette période de 3 mois, le mandat peut être dénoncé à tout moment par lettre recommandé accusé de récept noyennant un délai de préavis de 15 jours (art. 78 de décret n° 72-678 du 20 juillet 1972).	ion
OPTION «MANDAT SIMPLE»	
le présent mandat vous est consenti sans exclusivité. En conséquence, le MANDANT garde toute liberté d'acquérir un bien par propres moyens ou par l'intermédiaire d'un autre professionnel.	ses
CONDITIONS PARTICULIÈRES	
MOYENS DE DIFFUSION DES ANNONCES COMMERCIALES	
arutions sur le site www.papsimmo.fr, ainsi que sur tous les sites internet partenaires	
MODALITÉS DE COMPTE-RENDUS	
Davanhas	
Paraphes Par	

#### **OBLIGATIONS DU MANDATAIRE**

En conséquence du présent mandat, le Mandataire entreprendra toutes les démarches nécessaires pour mener à bien la mission confiée.

Il conseillera et assistera le mandant durant toute la durée du mandat.

Le mandataire informera le mandant, par LRAR ou par tout autre écrit remis contre récépissé ou émargement, dans les huit jours de l'opération, de l'accomplissement du mandat, en joignant le cas échéant une copie de la quittance ou du reçu délivré ; ce,

conformément à l'art. 77 du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972.

#### POUVOIRS DU MANDATAIRE

En considération du mandat présentement accordé, tous pouvoirs vous sont donnés pour mener à bien votre mission. Vous pourrez notamment :

- Entreprendre les démarches et mettre en œuvre les moyens que vous jugerez
- Conseiller et assister le mandant durant toute la durée du mandat.
- Effectuer toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement de votre mission et toutes les vérifications nécessaires à la validité et à la régularité de l'acquisition.
- Vous adjoindre ou substituer tout professionnel de votre choix pour l'accomplissement des présentes,

SÉQUESTRE: en vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est d'usage de faire verser par l'acquéreur seront détenus par tout séquestre habilité à cet effet (notaire, avocat),

#### ACHAT SANS VOTRE CONCOURS

Dans les cas autorisés aux présentes d'achat sans votre concours, nous nous engageons à vous informer immédiatement par lettre recommandée avec accusé de réception, en vous précisant les noms et adresses de l'acquéreur, du notaire chargé de l'acte authentique et de l'agence éventuellement intervenue, ainsi que le prix de vente final, ce, pendant la durée du présent mandat et deux ans après son expiration.

#### CLAUSES PÉNALES

CONCERNANT LES AFFAIRES PRÉSENTÉES CE JOUR OU VISITEES EN TOUTE CONFORMITÉ AVEC LE CODE CIVIL ET LES PRESCRIPTIONS D'ORDRE PUBLIC DE L'ARTICLE 78 DU DÉCRET N°72-678 DU 20/07/1972, LA RÉMUNÉRATION DU MANDATAIRE SERA DUE MÊME SI L'OPÉRATION EST CONCLUE SANS LES SOINS DU MANDATAIRE.

ART.78 DU DÉCRET 20 JUILLET 72

PASSÉ UN DÉLAI DE TROIS MOIS À COMPTER DE SA SIGNATURE, LE MANDAT CONTENANT UNE TELLE CLAUSE PEUT ÊTRE DÉNONCÉ À TOUT MOMENT PAR CHACUNE DES PARTIES, À CHARGE POUR CELLE QUI ENTEND Y METTRE FIN D'EN AVISER L'AUTRE PARTIE QUINZE JOURS AU MOINS À L'AVANCE PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC DEMANDE D'AVIS DE RÉCEPTION. NOUS RECONNAISSONS QUE LES AFFAIRES PROPOSÉES ET IDENTIFIÉES CI-DESSUS SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES ET NOUS ENGAGEONS À N'EN TRAITER L'ACHAT ÉVENTUEL QUE PAR VOTRE SEUL INTERMÉDIAIRE PENDANT VINGT QUATRE MOIS À COMPTER DE CE JOUR. À DÉFAUT DE RESPECTER CETTE CLAUSE, VOUS AURIEZ DROIT À UNE INDEMNITÉ FORFAITAIRE À TITRE DE CLAUSE PÉNALE, À NOTRE CHARGE, D'UN MONTANT ÉGAL À VOTRE RÉMUNÉRATION PRÉVUE AUX PRÉSENTES.

## DROIT DE RÉTRACTATION

- Le consommateur (propriétaire mandant) dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision. Toute clause par laquelle le consommateur abandonne son droit de rétractation est nulle.

Le délai court à compter du jour de la conclusion du contrat.

- Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

- Si le mandant a demandé à ce que le mandataire commence ses prestations avant l'expiration du délai de rétractation, il pourra toutefois se rétracter durant cette période, sauf si le mandataire a pleinement exécuté sa mission.

#### NON DÉTENTION DE FONDS

Concerne uniquement les agences ayant une carte professionnelle portant la mention «non-détention de Fonds» : «PAPS IMMO, TITULAIRE D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE PORTANT LA MENTION «NON DÉTENTION DE FONDS» POUR SON ACTIVITÉ DE TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCES, NE PEUT RECEVOIR NI DÉTENIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR».

#### **BLOCTEL**

Conformément à l'article L223-1 du Code de la Consommation, le mandant est informé qu'il a la possibilité de s'inscrire sur www.bloctel.gouv.fr pour s'opposer ,à tout démarchage par téléphone, à l'exception des relations clients déjà établies.

#### MÉDIATION DES LITIGES DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L 611-1 du code de la consommation, le consommateur est informé qu'il a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans les conditions prévues aux articles L 611-1 et suivants du code de la consommation, dont les coordonnées sont: Association MEDIMMOCONSO, 3 avenue Adrien Moisant, 78 400 CHATOU Mail: contact@-medimmoconso.fr Site internet: http://medimmoconso.fr

#### INFORMATIQUE ET LIBERTÉS, RGPD

Les informations recueillies par le mandataire en considération du présent contrat font l'objet d'un traitement informatique, nécessaire à l'exécution de sa mission. Les informations concernant le bien objet du présent contrat sont susceptibles d'être transmises à des partenaires commerciaux, sites internet notamment. En tant que professionnel de l'immobilier et conformément au règlement européen 2016/679, nous informons nos clients consommateurs que nous collectons et traitons des données personnelles nécessaires pour l'accomplissement de notre mission. Ces données pourront être transmises au notaire, au co-contractant, aux organismes financiers éventuellement chargés du financement, ainsi qu'aux administrations concernées (mairie pour DPU notamment...). Elles seront conservées pendant toute la durée de la relation commerciale et ensuite pendant une durée de cinq ans conformément à l'article L 561-12 du Code monétaire et financier, et pendant dix ans en ce qui concerne les noms et adresses des mandants en vertu de l'article 53 du décret n° 72-78 du 20/07/1972. Nos clients consommateurs bénéficient d'un droit d'accès et de rectification de leurs données à caractère personnel traitées, ils peuvent demander leur effacement et leur portabilité, ou exercer leur droit à opposition dans les conditions prévues par le règlement européen 2016/679. Pour exercer vos droits vous pouvez nous contacter à contact@papsimmo.com

Le mandant autorise le mandataire à exécuter le présent mandat à compter du jour de la signature des présentes. Le mandant conserve toutefois son droit de rétractation prévu à l'article L221-25 du code de la consommation, qu'il pourra exercer dans le délai, formes et conditions prévues ci-dessus.  Le mandant reconnait expressément avoir pris connaissance, préalablement à la signature des présentes, de l'intégralité des caractéristiques des services définis au présent mandat, de toutes les informations prévues aux articles L111-1 et suivants du code de la consommation, ainsi que du traitement des données personnelles (RGPD) par le mandataire, lors de la remise du DIP.				
Approuvant Lignes				
Mots	Α	Le		
Rayés nul	Le MANDANT	Le MANDATAIRE		
Paraphes	« Lu et approuvé, bon pour mandat »	« Mandat accepté »		

DEMANDE D'EXECUTION ANTICIPÉE

# ANNULATION DE COMMANDE - CODE DE LA CONSOMMATION ARTICLES, L. 221-5 À L. 221-8

## CONDITIONS

Compléter et signer ce formulaire. L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception. Utiliser l'adresse figurant au dos.

L'expédier au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant. Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après
Nature du bien ou du service commandé
N° de mandat :
Nom du client :
Adresse du client :